Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260428-402026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents	:	14
Absents	:	1
Délégation	:	0
Votants	:	14

Séance du 28/04/2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, BURBAN Murielle, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, LE BRETON Bernard, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickaël, BURBAN Nathalie, HAMON Laurence, PHILIPPE Aurélie, LE JALLÉ David, GUILLERON Jennifer

ABSENTS excusés : BRAUD Jérémy

Date de convocation : 20 avril 2026

Mme COLLIAS Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance

402026	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les statuts de la Communauté de Communes [Nom de l'intercommunalité] ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission de remettre un rapport sur le coût des charges liées aux transferts de compétences entre les communes membres et l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ;

CONSIDÉRANT que chaque conseil municipal des communes membres doit désigner au moins un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à ces désignations pour la durée du mandat municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (ou à la majorité) :

- **DÉSIGNE** en qualité de membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :
  - **Délégué Titulaire :** M. de CHABANNES Alain
  - **Délégué Suppléant :** M. BUSSON David
- **PRÉCISE** que ces délégués représenteront la commune lors des réunions de la CLECT et participeront aux votes sur les rapports d'évaluation des charges.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Madame la présidente de Oust à Brocéliande Communauté afin de permettre l'installation de la commission à l'échelle communautaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 29 avril 2026
Alain de CHABANNES, Maire